

*Archivés*

VILLE de ROYAN

Séance du 10 février 1965

MAIRIE DE ROYAN  
10 FEV 1965  
CLERIER

OBJET :

Honoraires de Me  
SIRE

05015

Le dix février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 6 février 1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, PONTANILLE, REIX, BERLAND, ETCHEBER, FOUCHE, BOUCHET, GALLAND, LANUSSE, GACHET.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la date du 31 décembre 1964, Me SIRE a transmis le relevé de ses honoraires pour diverses affaires dont il s'est occupé pour la ville au cours des mois écoulés.

Il s'agit des affaires suivantes :

- Syndicat de Pontailiac - affaire plaidée le 6 novembre 1964.....	500,00
- Aérodrome (concession).....	1 000,00
- Aérodrome (expropriation).....	2 500,00
- Stade Municipal (constat d'urgence, référé, deux déplacements à Royan, consultations diverses).....	4 500,00
TOTAL;;.....	<u>8 500,00</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'état de frais présentés par l'intéressé le 31 décembre 1964

DECIDE

- de mandater à M. le Bâtonnier SIRE, 130 rue du Palais Gallien à Bordeaux C.C.P. 910.99 à Bordeaux, le montant de ses honoraires s'élevant à 8 500 francs pour différentes affaires dans lesquelles il a défendu les intérêts de la ville et qui sont énumérées ci-dessus.
- que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre XXX, article 5 du budget de 1964 "Honoraires d'avoués et d'avocats".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

17 FEV. 1965

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*